

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

RÉUNION DU 15 DECEMBRE 2016

Présents :

M. Charles HABAS
M. Yannick BOUBEE
M. Marc GARROcq
M. Gérard TREMEGE
M. Christian PAUL
M. Patrick VIGNES
M. Roger LESCOUTE
Mme Andrée DOUBRERE
M. Francis TOUYA
M. Jean-Claude PIRON
Mme Geneviève ISSON
M. Michel FORGET
M. Jean-Christian PEDEBOY
Mme Claudine RIVALETTO
M. Bernard LACOSTE
M. Jean-Christian AMARE
M. David LARRAZABAL
M. Philippe BAUBAY
M. Alain TALBOT
M. Laurent TEIXEIRA
M. Eugène POURCHIER
Mme Fabienne LAYRE CASSOU

Mme Marie-Antoinette CASSAGNE
RODRIGUEZ
Mme Anne CANDEBAT REQUET
Mme Myriam MENDES
Mme Simone GASQUET
M. Jean-Marc LACABANNE
M. Denis FEGNE
Mme Gisèle VINCENT
Mme Hélène CASTELLS
M. Jean-Michel LEHMANN
M. Claude LESGARDS
Mme Marie-Paule BARON
M. Gilles CRASPAY
M. Christian ZYTYNSKI
M. Jean-Bernard GAILLANOU
Mme Sylvie MARCHE
Mme Martine FOCESATO
M. Pierre LAGONELLE
M. Pierre MONTOYA
Mme Marie-Pierre VIEU
M. Jean-Claude PALMADE
Mme Michèle PHAM-BARANNE

Excusés :

M. Roger-Vincent CALATAYUD donne
pouvoir à M. Jean-Claude PIRON
Mme Anne-Marie ARGOUNES donne
pouvoir à Mme Marie-Antoinette
CASSAGNE RODRIGUEZ
M. François-Xavier BRUNET donne pouvoir
à M. Gérard TREMEGE

Mme Suzan DUCASSE donne pouvoir à M.
Christian ZYTYNSKI
Mme Marie-Suzanne CAMPAGNOLLE
donne pouvoir à M. Michel FORGET
Mme Elisabeth ARHEIX donne pouvoir à
Mme Myriam MENDES
Mme Céline ROULET donne pouvoir à Mme
Andrée DOUBRERE

Absent(s) :

Mme Elisabeth BRUNET

Mesdames et Messieurs,
Cher(e)s collègues,

Nous allons pouvoir commencer ce Conseil.

Avant de procéder à l'ouverture de la séance, je demande au membre le plus jeune du Conseil de procéder à l'appel.

Mme MENDES procède à l'appel.

Le quorum étant atteint, je déclare la séance ouverte.

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, permettez-moi d'avoir l'occasion de revenir en quelques mots sur les enjeux des mois à venir.

En effet, c'est aujourd'hui la dernière réunion du Grand Tarbes sous la forme que nous lui connaissons actuellement, avant son intégration le 1^{er} janvier prochain au sein de la nouvelle Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

D'ailleurs, pour clore cette dernière réunion, vous êtes toutes et tous conviés, élus, agents et spectateurs, à venir partager un moment de convivialité à la fin de cette séance, autour d'un buffet dinatoire.

A travers cette fusion, le Grand Tarbes continuera son histoire débutée le 28 décembre 1995 avec la création de la Communauté des Communes de l'Agglomération Tarbaise, alors composée de 7 communes : Aureilhan, Bordères, Ibos, Laloubère, Séméac, Soues et Tarbes.

Devenue en décembre 1999 la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, elle n'a eu de cesse de s'agrandir et d'accueillir de nouvelles communes :

- Odos en 1997,
- Bours en 2002,
- Sarrouilles, Orleix et Salles-Adour en 2004,
- et finalement Angos, Barbazan-Debat et Chis en 2013.

Vous le savez, l'histoire du Grand Tarbes est avant tout celle d'un territoire en perpétuelle évolution, afin de pouvoir répondre au mieux aux défis que nous devons, ensemble, relever.

Ce mouvement va désormais se prolonger au sein de la nouvelle Communauté d'Agglomération.

Afin de préparer sa mise en place, des groupes de travail se sont réunis depuis plusieurs mois.

Je profite d'ailleurs de l'occasion pour saluer la mobilisation des élus du Grand Tarbes, des six Communautés de Communes et des syndicats concernés à ces réunions, signe de l'intérêt porté à cette étape majeure pour l'avenir de notre territoire.

De leur côté, le Comité de Pilotage et le Conseil des Maires de la nouvelle Communauté d'Agglomération se sont réunis à trois reprises, le 16 septembre, le 23 novembre et encore hier, mercredi 14 décembre.

Ils ont permis de rendre plusieurs arbitrages, comme par exemple :

- le choix du nom de cette nouvelle Communauté d'Agglomération, baptisée « Tarbes-Lourdes-

Pyrénées ».

- le choix de la date du premier Conseil Communautaire, qui se tiendra le lundi 9 janvier, à partir de 17h30, au Parc des Expositions de Tarbes.

Je tiens à ce titre à remercier la Mairie de Tarbes de bien avoir voulu accepter que cette première réunion se déroule dans ce bâtiment, en raison des nécessités liées aux différents votes qui s'y dérouleront.

Au-delà de cet horizon à court et moyen terme, permettez-moi de vous exprimer quelques propos plus personnels.

En avril 2014, vous m'avez en effet fait l'honneur de m'élire à la Présidence du Grand Tarbes.

Depuis deux ans et demi, entourée de mon équipe et de vous, mes chers collègues, j'ai tout mis en œuvre pour permettre à cette belle collectivité d'avancer et de relever les défis du quotidien.

Chacun d'entre nous mesure que le Président, éphémère animateur et développeur du territoire, n'est rien sans le soutien et la solidarité de toutes et de tous.

Je tiens, à ce titre, à remercier l'ensemble des agents du Grand Tarbes, dont la mobilisation permet de mener à bien les projets que nous impulsions. Qu'ils en soient toutes et tous chaleureusement remerciés.

Depuis deux ans et demi, de nombreux débats ont eu lieu entre ces murs. Des débats passionnés, qui ont permis à chacun d'entre nous de s'exprimer.

Car là est bien l'enjeu que j'ai placé au-dessus de tout : permettre à chacun de participer à la construction de notre agglomération, dans l'intérêt général et en faveur des habitants.

Nul doute que cet esprit d'esprit saura perdurer au sein de la nouvelle Communauté d'Agglomération.

Une page de l'histoire de notre territoire se referme ce soir, mais une nouvelle est désormais à écrire.

Pour cela, nous pourrions nous appuyer sur les projets et les réussites déjà en place dans les différents territoires, mais aussi et surtout sur les hommes et les femmes qui composeront demain la nouvelle assemblée communautaire.

Ces mots ne sont pas un simple appel au rassemblement. Il s'agit, dans les jours, les semaines et les mois à venir, de donner corps à cette nouvelle agglomération.

Ensemble, sachons être au rendez-vous de cette nouvelle étape de nos territoires.

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, je tiens à vous informer que nous étudierons une motion de soutien en direction des salariés de l'Ormeau, en grève depuis plus d'un mois.

Alors que la situation devient chaque jour plus compliquée, humainement et socialement, pour ces personnels, dont je salue la dignité dans cette lutte, il paraît nécessaire de leur exprimer notre plein et entier soutien.

En outre, je tiens à vous informer de quelques modifications qui affectent deux délibérations qui sont remises sur table suite à l'examen en commission et d'informations qui nous sont parvenues depuis l'envoi des documents :

- Dans la délibération numéro 13, relative à la politique sociale des transports en 2017, il est proposé d'avoir pour les bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire ou de l'Aide Médicale d'Etat un titre unique semestriel gratuit.

- Dans la délibération numéro 15, il est proposé de créer deux postes d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe suite à des réussites à l'examen professionnel éponyme, et de supprimer dans le même temps deux postes d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe.

Mais avant cela, avez-vous des remarques concernant le compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 6 octobre 2016 ?

Pas de remarques ?

Le compte rendu est donc adopté.

Ensuite, avez-vous des questions concernant les décisions prises par le Président et le Bureau dans le cadre des délégations consenties par le Conseil ?

Pas de questions ? Nous pouvons l'adopter.

Nous allons donc pouvoir reprendre le fil de l'ordre du jour.

Sans plus tarder, nous allons pouvoir passer à l'étude de la motion. Pour cela, je passe la parole à Marie-Pierre VIEU.

Mme VIEU : merci Monsieur le Président. D'abord pour vous dire que selon toute logique on aurait dû avoir une délégation des salariés de la Clinique de l'Ormeau qui prennent la parole avant même que nous délibérions ce soir. Simplement sachez que depuis 11 h ce matin, ils sont en pourparlers et ils ont pu enfin s'asseoir autour d'une table pour discuter avec la Préfète et avec le groupe. Des choses commencent à poindre, c'est pour ça qu'ils ne sont pas là ce soir, c'est parce qu'ils sont à la fois en assemblée générale à la Bourse du Travail et à la fois en négociations. Par contre, bien évidemment, il sera important qu'une nouvelle fois on leur affirme notre soutien. D'autre part, je voulais vous dire également que ce projet de motion est l'élaboration des salariés eux-mêmes réunis en AG, qu'il a déjà fait l'objet donc d'un vote au Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et également lors du Conseil Municipal de Tarbes lundi dernier, voire d'autres conseils municipaux, j'ai en tête Soues. Donc voilà, je crois qu'indépendamment de nos différences d'appréciations, il est évident que c'est un signe pour sortir par le haut de ce conflit et pour faire en sorte que notre carte de santé, que le droit à se soigner pour tous dans le public et dans le privé puisse être pérenne sur notre territoire.

Lecture de la motion.

M.LE PRESIDENT : merci Marie-Pierre.

Motion adoptée à l'unanimité.

1- ZAC ECOPARC – APPROBATION DU DOSSIER DE REALISATION

Lecture de la délibération.

M.PAUL : merci Président. Peut-être que cette ZAC va bouger un petit peu, c'est une bonne chose. Par contre, j'en ai parlé en Bureau des Maires, elle est frappée par l'amendement Dupont, ce n'est pas une chose extraordinaire, ça nous fait perdre depuis la route 100 m en profondeur de terrain sur la ZAC, entre le nouveau rond-point de la rocade et les premières maisons avant le rond-point de la Villa Corina. 100 m c'est énorme. Je ne sais pas s'il va rester suffisamment de terrain pour implanter une fabrique de cure dents.

M. BOUBEE : oui effectivement, Monsieur le Maire de Bordères, cette question avait été posée en réunion du Bureau. Ce qui nous permet de dire aujourd'hui que nous avons pris des dispositions puisque nous avons auditionné la CACG, maître d'œuvre, pour faire une étude de manière à ramener cette distance de 100 m à 25 ou 30 m. Donc, cette étude de la CACG nous permettra, très certainement de demander la dérogation à l'Etat, que la distance ne soit pas de 100 m, comme je l'ai indiqué, mais de 25 à 30 m, ce qui sera déjà beaucoup moins pénalisant. Voilà ce qu'on peut dire ce soir.

M. PAUL : pardon Président, j'ai en mémoire le fait que cet amendement Dupont a été annulé sur la route de Bordeaux, à côté du rond-point de la Villa Corina. Ce serait pas mal si on pouvait faire pareil, il a été annulé et remis ultérieurement le temps que le Mac Donalds se construise.

M. BOUBEE : on écoute là les conseils de notre bureau d'études, à savoir la CACG, comme tu sais qui a des juristes de qualité.

M. LE PRESIDENT : merci Yannick de ces précisions.

Délibération votée à l'unanimité.

2- ZAC ECOPARC – APPROBATION DU PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Lecture de la délibération.

Mme LAYRE CASSOU : merci Président. Juste une petite remarque concernant les bassins de rétention d'eau : je pense qu'ils sont aériens. Est-ce qu'une étude a été engagée pour rendre cette solution un petit peu plus moderne, à savoir les rendre souterrains, ce qui nous aurait évité quelques nuisances de types moustiques, serpents et autres ? Cette solution a été retenue notamment à Lourdes, c'est un petit peu plus moderne que d'avoir des bassins de rétention à l'air libre. Certes, c'est plus cher.

M. BOUBEE : je ne sais pas si nous avons étudié les bassins souterrains. Ce que je sais c'est que les bassins souterrains sont beaucoup plus onéreux que des bassins aériens, et que nous avons approuvé un plan de financement de ZAC. Donc à partir du moment où on surenchérit les coûts des équipements publics, ça a pour conséquence immédiate de renchérir le prix de vente après aux entreprises. Ce qui est important, c'est que les entreprises viennent s'installer et créent de l'emploi.

Délibération votée à l'unanimité.

3- ZAC ECOPARC – ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET ENQUETE PARCELLAIRE

Lecture de la délibération.

M. PAUL : Charles, une petite remarque je vais faire. Il y a des zadistes sur le terrain de la ZAC, et on a été réveillé dans la nuit parce qu'il y a des animaux dont deux ânes qui se sont retrouvés sur la route de Bordeaux et qui ont failli provoquer des accidents. Est-ce qu'on fait quelque chose ? Il y a déjà eu une action de faite avec les moutons qui étaient sur la route de Bours, est-ce qu'on tolère les ânes sur la route de Bordeaux ?

M. LE PRESIDENT : merci Christian.

M. BOUBEE : moi ce que j'ai envie de dire de manière un peu coquine à Christian, c'est que le sujet que tu évoques, en tout cas la conséquence du sujet que tu évoques, doit se traiter

dans le cadre du pouvoir de police du maire. S'agissant des zadistes, ce sera un sujet qui sera à traiter dans 16 jours par les responsables de Tarbes-Lourdes-Pyrénées. Je veux dire, dans 15 jours, notre établissement n'existe plus. L'expropriation des zadistes ne va pas se décider comme ça au cours d'un Conseil Communautaire, c'est un sujet qui mérite réflexion et une concertation entre tous je pense. Il faut que nous soyons sages.

M.BAUBAY : Monsieur le Président, nous le SMTD on ne peut rien faire, je vous rassure.

Délibération votée à l'unanimité.

4- ZAC ECOPARC – DOSSIER D'AUTORISATION UNIQUE

Lecture de la délibération.

Délibération votée à l'unanimité.

5- VENTES DE PARCELLES N°45 ET 48 A L'ENTREPRISE COMPTOIR COMMERCIAL DU LANGUEDOC (CCL) SUR LA PHASE 2 DU PARC D'ACTIVITES DES PYRENEES A IBOS

Lecture de la délibération.

Délibération votée à l'unanimité.

6- ACTION ECONOMIQUE D'INTERET COMMUNAUTAIRE : FINANCEMENT DE L'ANIMATION DU RESEAU FRENCH TECH HAUTES-PYRENEES

Lecture de la délibération.

Délibération votée à l'unanimité.

7- MODIFICATION DES STATUTS DU SYMAT

Lecture de la délibération.

Délibération votée à l'unanimité.

8- INSTALLATION D'OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES SUR LE PARKING ALSTOM A SEMEAC

Lecture de la délibération.

Délibération votée à l'unanimité.

9- SANS OBJET

10- RAPPORT 2016 POUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Lecture de la délibération.

Délibération votée à l'unanimité.

11- REPRISE EN GESTION COMMUNAUTAIRE DE L'ACTIVITE D'ENSEIGNEMENT MUSICAL DE L'ASSOCIATION ASCA, DE LA SOCIETE MUSICALE BORDERAISE, DE

PROMUSICA A BOURS, DE LA BOITE A MUSIQUE A SOUES ET DE L'ENSEMBLE MUSICAL A ORLEIX

Lecture de la délibération.

Délibération votée à l'unanimité.

12- PROGRAMMATION CULTURELLE DU GRAND TARBES – ANNEE 2017

Lecture de la délibération.

Délibération votée à l'unanimité.

13- POLITIQUE SOCIALE DES TRANSPORTS EN 2017 SUR LE RESEAU DES TRANSPORTS URBAINS ALEZAN

Lecture de la délibération.

M.GARROCCQ : juste un truc tout simple, les petites communes n'ont plus de centres communaux d'action sociale. Il n'y a plus de CCAS. Donc je pense que les tickets pourront être demandés par les communes.

M.PEDEBOY : effectivement, oui bien sûr.

M.MONTOYA : moi je ne peux que me féliciter de cette avancée puisqu'on l'a demandé déjà à plusieurs reprises, et j'en remercie également le Président PEDEBOY qui effectivement a été assez diligent sur cette demande. Toutefois, c'est d'abord un élément de forme, puis de fond. Dans la forme le coût de cette mesure est estimée, en fait quand on essaie de rassembler le budget des transports, les différentes recettes, je dirais que c'est une insuffisance de recette mais ça n'est pas un coût direct pour nous car effectivement quand j'avais abordé cette question au dernier Conseil Communautaire, il y avait des voix qui avaient affirmé, dont le Maire de Tarbes, Gérard TREMEGE, qu'au vu des résultats on pouvait, c'était parfaitement discutable. Au vu des résultats c'est très discutable, c'est pour ça que je ne parlerai pas de coût, car effectivement l'ensemble des recettes du titre de transport sont très faibles dans le cadre du budget, elles n'altèrent absolument pas celui-ci. Cette démarche, il faudra peut-être la poursuivre dans une autre assemblée, dans la prochaine assemblée, et chaque année gagner des paliers de gratuité de service public pour l'ensemble de nos concitoyens, d'où qu'ils soient d'ailleurs et de quelle commune qu'ils soient. La mobilité c'est quelque chose d'important, c'est primordial. Et à l'heure actuelle, il y a en France plus d'une centaine de communes, et de toutes étiquettes politiques d'ailleurs, qui pratiquent les transports gratuits et la plupart d'ailleurs abondent sur les transports à partir du budget général. Et c'est un effort historiquement, d'ailleurs les collectivités ont toujours abondé dans le cadre des transports. Penser que l'on peut avoir un système de transport qui soit un service public n'a pas en plus vocation à rapporter de l'argent, pas forcément d'en perdre non plus. Mais il y aura un effort à faire, que font déjà un certain nombre de communes. Ils ont eu cette intelligence et cette imagination pour mettre en place ces transports gratuits. Je pense que nous n'avons pas moins d'imagination ni moins d'intelligence qu'eux, donc c'est à notre portée.

M.LE PRESIDENT : merci Pierre.

MME VIEU : moi aussi je voulais me féliciter de l'avancée, et en même temps je voudrais rappeler quand même que si on ajoute les mesures sociales qu'on prend ce soir, j'enlève l'handibus, ça fait 72 000 euros. La taxe transport elle est de plus de 4 000 000 d'euros. Donc c'est pour relativiser ce que nous coûterait la gratuité par rapport à ce que rapportent les transports, et qu'on voit bien que quand on défend cette revendication on ne joue pas les

messieurs ou les mesdames plus du point de vue social, mais on ouvre un droit universel pour les populations qui en échange en rapporteront. Voilà moi je voulais donner tout ça, je pense qu'il faut le faire par palier, qu'on va rentrer dans la nouvelle intercommunalité, qu'il faudra se donner d'autres seuils. Moi je regrette notamment que du côté des familles mono parentales, en tout cas ceux qui ont le RSA majoré, il n'y ait pas plus de mesures ouvertes, mais ceci dit il y a une avancée et il faut s'y engouffrer et en demander d'autres.

M.LE PRESIDENT : merci Pierre et Marie-Pierre de votre intervention.

Délibération votée à l'unanimité.

14- CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS – AVENANT N°7

Lecture de la délibération.

Délibération votée à l'unanimité.

15- MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE L'ASCA MUSIQUE (Aureilhan) ET DE LA SMB (Bordères sur l'Echez)

Lecture de la délibération.

Délibération votée à l'unanimité.

16- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Lecture de la délibération.

Délibération votée à l'unanimité.

17- MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE LA SMB (Bordères sur l'Echez)

Lecture de la délibération.

Délibération votée à l'unanimité.

18- MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Lecture de la délibération.

Délibération votée à l'unanimité.

19- ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER

Lecture de la délibération.

Délibération votée à l'unanimité.

20- DM N°3 BUDGET PRINCIPAL

Lecture de la délibération.

Délibération votée à l'unanimité.

21- DM N°2 BUDGET ANNEXE HOTELS D'ENTREPRISES

Lecture de la délibération.

Délibération votée à l'unanimité.

22- ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES POUR LE BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES

Lecture de la délibération.

Délibération votée à l'unanimité.

23- REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL : ARRET DU PROJET AVANT ENQUETE PUBLIQUE

Lecture de la délibération.

Délibération votée à l'unanimité.

24- CHEMIN DE GRAVE BEDADE – CONVENTION DE PARTAGE FINANCIER ENTRE LA COMMUNE D'IBOS ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND TARBES

Lecture de la délibération.

Délibération votée à l'unanimité.

25- CONVENTIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE ET SOCIALE (MOUS) POUR LA SENDENTARISATION DES GENS DU VOYAGE POUR L'ANNEE 2017 : VOLET SOCIAL ET VOLET TECHNIQUE

Lecture de la délibération.

Délibération votée à l'unanimité.

26- MISE EN ŒUVRE D'UN NOUVEAU PROGRAMME D'INTERET GENERAL SUR LES LOGEMENTS DU PARC PRIVE DANS LE CADRE DU PROGRAMME LOCAL POUR L'HABITAT DE L'AGGLOMERATION TARBAISE

Lecture de la délibération.

Délibération votée à l'unanimité.

27- GARANTIE D'EMPRUNT OPH 65. ACQUISITION-AMELIORATION D'UN LOGEMENT PLAI SITUE 54 RUE PIERRE SEMARD A BORDERES SUR L'ECHEZ

Lecture de la délibération.

Délibération votée à l'unanimité et 2 ne participant pas au vote (M.BOUBEE et Mme RIVALETTO)

28- GARANTIE D'EMPRUNT OPH 65. REHABILITATION DE 45 LOGEMENTS SITUES RESIDENCE LAUBADERE J A TARBES

Lecture de la délibération.

Délibération votée à l'unanimité et 2 ne participant pas au vote (M.BOUBEE et Mme RIVALETTO)

29- CONTRAT DE VILLE DU GRAND TARBES 2015-2020. APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE 2017-2020 (abattement TFPB) DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE POUR LA SEMI TARBES

Lecture de la délibération.

Délibération votée à l'unanimité et 2 ne participant pas au vote (M.TREMEGE et M. BRUNET)

30- ORU DE L'AGGLOMERATION TARBAISE : APPROBATION DE L'AVENANT N°7 A LA CONVENTION DU 12 OCTOBRE 2004

Lecture de la délibération.

Délibération votée à l'unanimité.

31- DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE CONTRAT DE VILLE 2016

Lecture de la délibération.

Délibération votée à l'unanimité.

M.LE PRESIDENT : l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Je vous remercie, on termine en sérénité, le ciel est bleu il n'y a pas de nuage, c'est parfait.

MME PHAM BARANNE : Président, on voulait vous remercier, pour ces mois et ces années, et l'ensemble de ces Conseils Communautaires, donc l'ensemble des élus vous remercie.

M.LE PRESIDENT : je vous remercie, je suis très touché, je garderai un très bon souvenir des deux années passées parmi vous, ça n'a pas été toujours facile mais je me suis lié d'amitié.

La séance est levée.